

8 décembre 2008

PREMIER MINISTRE

**Préfet,
Délégué général pour la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement
des personnes sans abri ou mal logées**

FICHE DE POSTE

Vacation de deux mois

Définition du poste :

Par circulaire en date du 29 mai 2008, le Préfet, délégué général pour la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées, a demandé que soit établi dans chaque département un diagnostic partagé du dispositif d'hébergement et d'accès au logement pour les personnes sans domicile.

A ce jour, près de 100 diagnostics départementaux et 20 diagnostics régionaux ont été réalisés, chacun représentant une dizaine de pages.

L'enjeu de cette mission de deux mois est d'exploiter ces diagnostics et d'en faire une analyse consolidée au niveau régional et national. Cette synthèse devra faire ressortir les besoins quantitatifs et qualitatifs en matière de prévention, d'hébergement et d'accès au logement. Il s'agira de les inscrire territoire par territoire si toutefois cette variable s'avère pertinente. Il s'agira aussi de faire émerger des expériences innovantes intéressantes.

Qualités requises :

- Bonne connaissance des dispositifs d'hébergement et d'accès au logement
- Bonne connaissance de la répartition des compétences entre Etat et collectivités locales
- Esprit de synthèse
- Qualité de rédaction
- Disponibilité immédiate

Rémunération :

Vacation catégorie A de l'ordre de 1000 euros net par mois.

Contact :

Martin CHOUTET – 01.42.75.72.18.
martin.choutet@pm.gouv.fr

Noémie HOUARD – 01.42.75.53.09.
noemie.houard@pm.gouv.fr